



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder information

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

() Telephone No. - No de téléphone

() Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Table with 2 columns: Solicitation No. - No de l'invitation, Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj), Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin on - le, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination



MODIFICATION n° 007 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP
-

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q4. En ce qui concerne la Q1 « L'ARC acceptera-t-elle un système radio «Next Generation Digital Narrowband » NXDN? » et la réponse « Oui, les radios qui répondent à toutes les exigences obligatoires avec le protocole NXDN seront acceptées » NXDN n'est pas un équivalent à DMR. S'il vous plaît préciser si la radio proposée peut avoir NXDN mais doit également offrir DMR, ou si NXDN est refusée.

R4. L'ARC n'acceptera pas le système radio NXDN. Veuillez ne pas tenir compte de la réponse R1. de la question Q1 de la modification 001 présentée le 8 mai 2018.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.